

BILAN 2024 CHARTRE HANDICAP

Ville de Villeneuve-la-Garenne

Sommaire

1. Introduction	3
1.1. Contexte et engagement de la ville	
1.2. Objectifs et engagements de la Charte Handicap Ville	
1.3. Engagements des services municipaux et des partenaires signataires	
1.4. Suivi et évaluation de la Charte	
2. Engagements et actions des services municipaux	5
2.1 Le Centre Communal d'Action Social (CCAS)	5
2.2 Santé : Un accompagnement piloté par le CCAS	7
2.3. Service Communication : Accessibilité de l'information	10
2.4. Service des Ressources Humaines : Inclusion et Accessibilité	11
2.5. Service Logement : Accessibilité et Adaptation des logements	12
2.6. Service Culturel : Accessibilité et inclusion	13
2.7. Espaces socio-culturels (ESC)	14
2.8. Service Technique/Voirie : Accessibilités et Aménagements Urbains	15
2.9. Espace Emploi : Inclusion et Accompagnement professionnel	16
2.10 Services : Petit enfance, Enfance, Action éducative et Parentalité	17
2.11 Service des Sports : Accessibilité et Sport Inclusif	18
Conclusion	20
3. Engagements et actions des signataires de la Charte Handicap	21
3.1. L'association « Les Pas de l'Espoir » : bilan 2024 et perspectives 2025	22
3.2. L'association « Les Petits Deviendront Grands » : actions et engagements	24
3.3. L'association « SAIS 92 » : initiatives et accompagnement	26
3.4 Le Lions Club : actions solidaires	28
3.5 L'association « AFTC » : engagement en faveur des personnes cérébro-lésées	29
3.6 L'association « Cœur De Lionne » : accompagnement et sensibilisation	31
3.7 L'association « AA92 » : inclusion et accompagnement des familles	32
3.8 L'association « Le Parcours de Marwan »	33
3.9 L'association « UNAFAM92 » : soutien aux familles et actions pour la santé mentale.....	34
4. Chiffres clés et indicateurs d'évaluation	35
4.1. Répartition des bénéficiaires	36
4.2. Évolution des bénéficiaires entre 2021 et 2023.....	36
Conclusion Générale	36

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et engagement de la ville

L'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap sont des enjeux majeurs pour les collectivités territoriales. À Villeneuve-la-Garenne, ces questions sont essentielles en raison des besoins croissants de la population.

Avec 2 667 habitants reconnus en situation de handicap, soit 10,6 % de la population totale, la ville s'engage à garantir un accès équitable aux services municipaux, à l'éducation, à l'emploi, aux loisirs et aux soins.

En mars 2024, la Ville de Villeneuve-la-Garenne renouvelle l'engagement pris en 2003 en signant une nouvelle Charte Ville Handicap. Ce renouvellement traduit une volonté politique claire : faire de l'inclusion un objectif central de l'action municipale. Sa mise en œuvre mobilise l'ensemble des services de la Ville et les partenaires associatifs, afin de garantir aux personnes en situation de handicap une égalité d'accès aux droits, aux services et aux espaces pour tous.

1.2 Objectifs et engagements de la Charte Handicap Ville

La charte repose sur **six axes prioritaires** :

1. Assurer l'accessibilité universelle

- Mise en conformité des bâtiments municipaux.
- Aménagement des espaces publics.
- Amélioration de l'accessibilité des transports.

2. Faciliter l'accès aux services municipaux

- Création d'un guichet unique "Pôle Handicap" pour centraliser les démarches et l'accompagnement.
- Formation des agents municipaux afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des usagers en situation de handicap.

3. Favoriser l'éducation inclusive

- Renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les crèches et les structures périscolaires.
- Mettre en place un accompagnement individualisé, en lien avec les familles, les équipes éducatives et les associations du Pôle Handicap.
- Sensibiliser les élèves et le personnel éducatif à la diversité des situations de handicap.

4. Développer l'accès à la culture, au sport et aux loisirs

- Mise en accessibilité des équipements culturels, sportifs et de loisirs.
- Organisation d'événements inclusifs permettant la participation des personnes en situation de handicap.

5. Soutenir l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi

- Sensibilisation des entreprises aux enjeux de l'emploi des personnes en situation de handicap.

6. Accompagner et soutenir les aidants familiaux

- Création d'espaces de répit pour soulager les aidants dans leur quotidien.
- Mise en place de soutiens psychologiques et administratifs pour accompagner les familles.

1.3 Engagements des services municipaux et des partenaires signataires

Tous les services municipaux s'engagent à intégrer la question du handicap dans leurs actions. Les partenaires associatifs participent activement aux actions d'accompagnement et de sensibilisation.

1.4 Suivi et évaluation de la Charte

Un bilan annuel est réalisé via la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA), permettant d'évaluer les progrès à travers des indicateurs précis (accessibilité, taux d'emploi, participation aux événements).

2. ENGAGEMENTS ET ACTIONS DES SERVICES MUNICIPAUX

L'implication des services municipaux est essentielle pour garantir la mise en œuvre des actions prévues dans la Charte Handicap Ville. Chaque service a un rôle spécifique, qu'il s'agisse d'améliorer l'accessibilité, de favoriser l'insertion professionnelle, de garantir un accès équitable aux services publics ou d'assurer un accompagnement renforcé des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

La mise en œuvre de ces engagements repose sur deux principes fondamentaux :

1. L'intégration du handicap dans toutes les actions de la politique publique locale.
2. Une approche concertée et transversale, impliquant tous les services municipaux et les partenaires associatifs.

Dans cette section, nous détaillons les actions menées en 2024 et les perspectives pour 2025 service par service.

2.1 Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS joue un rôle central dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs aidants. En 2024, plusieurs actions ont été mises en place pour améliorer leur quotidien.

Actions réalisées en 2024

Journées de sensibilisation et inclusion sociale

En partenariat avec les associations locales, le **Pôle Handicap** du CCAS a organisé plusieurs événements :

- **Journée de la Trisomie 21 (21 mars)** : Projection du documentaire « *J'irai décrocher la lune* », suivie d'un débat (107 participants).
- **Journée de l'Autisme (2 avril)** : Ateliers de sensibilisation dans les écoles, impliquant 150 élèves et 274 agents municipaux.
- **Forum du Handicap (5 octobre)** : 162 visiteurs, 25 stands informatifs animés par des associations et des professionnels.
- **Semaine du Handicap (25-29 novembre)** : sensibilisation de 15 agents municipaux (CCAS, service État civil et Espace Famille) aux handicaps invisibles, et mise en place de permanences d'accompagnement pour les familles.

Soutien aux aidants et aux familles

- **Sortie à Berck-sur-Mer (5 avril 2024)**, dans le cadre du Festival du cerf-volant, réunissant 30 familles avec enfants et adultes en situation de handicap.
- **Séjour de répit à Mont-Saxonnex (3-7 juin 2024)** : premier dispositif mis en place, permettant à cinq aidants de bénéficier d'un temps de repos et d'échange avec des professionnels.

Pôle handicap

Créé en 2022 et situé au 29 rue Édouard Manet, le Pôle Handicap a été conçu comme un guichet unique destiné à accueillir les personnes en situation de handicap et leurs aidants. Il assure :

- Une écoute attentive et une orientation personnalisée,
- L'accompagnement à la constitution des dossiers MDPH.

En 2024, le Pôle Handicap a été repositionné comme l'accueil de référence sur la ville de Villeneuve-la-Garenne, renforçant son rôle de centre d'information et d'accompagnement.

Cette évolution s'est traduite par :

- Une programmation enrichie, développée en partenariat avec les associations déjà présentes sur le site, telles que *Cœur de Lionne*, *Les Petits Deviendront Grands* et *Joie de Vivre* ;
- L'intégration d'une permanence hebdomadaire du CCAS, assurée chaque mercredi matin de 9h à 12h, afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives et sociales ;
- La prise de contact avec de nouvelles associations, ayant permis l'arrivée du SAIS 92 en 2024, et contribuant à renforcer l'accueil, à améliorer l'information sur les droits et à orienter plus efficacement les usagers vers les dispositifs adaptés.

Aides sociales facultatives (ASF)

Les personnes en situation de handicap et leurs aidants peuvent solliciter des aides sociales exceptionnelles, dans le cadre du règlement d'aide sociales facultatives du CCAS. Soumises à conditions de ressources, ces aides visent à répondre à des besoins ponctuels tels que :

- L'adaptation du logement ou l'achat de matériels spécifique,
- L'accès à des soins ou à des prestations d'accompagnement (ergothérapie, etc.),
- Le soutien alimentaire, la mobilité, la parentalité ou l'insertion sociale et professionnelle.

Chaque demande est examinée par la **commission d'aides exceptionnelles et d'accès aux droits**, composée d'élus et de membres désignés du CCAS. Les décisions sont prises de manière collégiale, en stricte conformité avec le règlement en vigueur, et dans le respect du principe d'égalité de traitement entre les usagers. Ces dispositifs viennent en complément des droits légaux et sont mobilisés selon le principe de subsidiarité.

Services accessibles aux personnes en situation de handicap

- **Téléassistance** : ouverte aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, sur dossier et après évaluation.
- **Portage de repas à domicile** : accessible en fonction de la situation de la personne.
- **Banquet annuel** : ouvert aux personnes en situation de handicap ou titulaires d'un justificatif d'invalidité, au même titre que les personnes âgées.

2.2 Santé : Un accompagnement piloté par le CCAS

La politique de santé en faveur des personnes en situation de handicap est pilotée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), en s'appuyant sur les engagements du Contrat Local de Santé (CLS) 2021-2026.

- Le CCAS assure l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans leur accès aux soins et aux dispositifs médicaux adaptés. Il facilite également l'ouverture des droits et le suivi des bénéficiaires.
- Le CLS constitue un cadre stratégique visant à réduire les inégalités d'accès aux soins, renforcer la prévention et améliorer la coordination des acteurs de santé au sein du territoire.

Actions réalisées en 2024

- Accompagnement des personnes en situation de handicap dans leurs démarches administratives liées aux soins (accès aux aides, orientation vers les professionnels de santé).
- Formation de 20 professionnels de santé à l'accueil et à la prise en charge des patients en situation de handicap.
- Développement du sport-santé, notamment via la Maison Sport-Santé, pour encourager l'activité physique adaptée.

- Mise en place de campagnes de prévention et de repérage dans les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP), afin d'améliorer le suivi des personnes en situation de handicap.
- Sensibilisation et formation des travailleurs sociaux et professionnels de santé à la prise en charge des handicaps visibles et invisibles.

Perspectives 2025 pour le CCAS

En 2025, le CCAS poursuivra le développement de son accompagnement en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, en renforçant les dispositifs existants et en mettant en place de nouvelles actions structurantes.

Renforcement du Pôle Handicap et de l'accompagnement administratif

- Développer et promouvoir les actions du Pôle Handicap, en intégrant le Pôle Social à travers des permanences ponctuelles.
- Travailler avec l'ensemble des services municipaux pour que les familles soient systématiquement orientées vers le Pôle Handicap pour toute demande d'information ou d'accompagnement aux démarches administratives (ouverture des droits, MDPH, allocations spécifiques).
- Mettre en place des permanences ponctuelles sur rendez-vous avec des associations partenaires afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des usagers.
- Renforcer le réseau d'accompagnement des familles et des aidants, en collaboration avec les associations et acteurs institutionnels comme la MDPH et Handicap 92.

Sensibilisation et lutte contre l'isolement

- Poursuivre les actions de sensibilisation sur les différents types de handicap auprès des écoles, des agents municipaux et du grand public.
- Développer des ateliers pratiques à destination des familles et des aidants, en collaboration avec les services municipaux et les associations locales.
- Mener des projets transversaux pour créer des passerelles interservices, facilitant ainsi les démarches administratives des familles (soutien éducatif, activités extrascolaires, orientation vers les dispositifs adaptés).
- Identifier les personnes vulnérables, en partenariat avec les associations du Pôle Handicap et à partir de données institutionnelles, afin de mieux cibler les actions d'accompagnement.

- Développer des actions contre l'isolement social, en renforçant le suivi des personnes concernées et en favorisant les initiatives de lien social.

Soutien aux aidants et accompagnement à domicile

- Poursuivre l'organisation du séjour de répit à destination des aidants, avec un objectif au moins une fois par an.
- Mettre en place des mesures de soutien pour les personnes en situation de handicap à domicile, afin d'assurer un accompagnement adapté et prévenir la perte d'autonomie.
- Maintenir un contact régulier avec les bénéficiaires pour assurer un suivi personnalisé et réactif en cas de besoin.

Amélioration des dispositifs d'accueil et d'aide financière

- Déployer de nouvelles permanences d'accompagnement au Pôle Handicap, avec un élargissement des horaires d'accueil afin de mieux répondre aux demandes des usagers.
- Renforcer les aides financières destinées à l'achat de matériel adapté, afin d'améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap et de leurs familles.
- Remettre en place la Commission Communale pour l'Accessibilité, afin d'assurer un suivi régulier des avancées en matière d'accessibilité et de proposer des actions adaptées aux besoins du territoire.

Perspectives pour le CLS

- Renforcement de l'accessibilité des structures de soins pour les patients à mobilité réduite.
- Développement d'un accompagnement renforcé pour les enfants en situation de handicap, notamment lors des temps périscolaires.
- Poursuite des actions de sensibilisation et de formation des professionnels de santé pour garantir une meilleure prise en charge.

2.3 Service Communication : Accessibilité de l'information

Le **Service Communication** a pour mission de garantir une communication accessible et inclusive, en facilitant l'accès à l'information pour les personnes en situation de handicap. Son rôle est essentiel pour la sensibilisation du public et l'amélioration de l'accessibilité des supports municipaux.

Actions réalisées en 2024

En 2024, plusieurs actions ont été mises en place pour améliorer l'accessibilité de la communication municipale et favoriser une meilleure compréhension des dispositifs en faveur du handicap :

- Création d'une campagne de sensibilisation et d'information destinée à mieux faire connaître les actions mises en place par la ville en matière d'accessibilité et d'inclusion. Cette campagne a permis de valoriser les dispositifs existants et de sensibiliser les habitants aux défis rencontrés par les personnes en situation de handicap.
- Refonte du site internet municipal (villeneuve92.com) afin d'améliorer son accessibilité et de le mettre en conformité avec les exigences du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA).
 - Un audit externe a permis d'évaluer le niveau d'accessibilité du site, révélant que 83,78 % des critères RGAA étaient respectés, avec un taux de conformité global de 96,90 %.
 - De nouvelles fonctionnalités d'accessibilité ont été intégrées, permettant aux utilisateurs d'adapter l'affichage en fonction de leurs besoins spécifiques. Il est désormais possible de modifier le contraste, l'interlignage, la taille et le type de police, ou encore d'ajuster la mise en page pour améliorer la lisibilité.
 - Un module de synthèse vocale a été mis en place, facilitant l'accès aux informations municipales pour les personnes malvoyantes ou rencontrant des difficultés de lecture.

Perspectives 2025

En 2025, la Ville poursuivra ses efforts pour rendre l'information municipale pleinement accessible, en finalisant la mise en conformité du site internet, en formant les agents à l'accessibilité numérique, et en renforçant la sensibilisation du public aux enjeux du handicap.

2.4 Service des Ressources Humaines : Inclusion et Accessibilité dans l'Emploi Municipal

Le Service des Ressources Humaines (RH) de la ville joue un rôle clé dans l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap et l'adaptation des conditions de travail au sein des services municipaux. Son action vise à garantir un accueil inclusif, à promouvoir l'égalité des chances et à renforcer la sensibilisation des agents municipaux aux enjeux du handicap.

Actions réalisées en 2024

En 2024, plusieurs initiatives ont été mises en place pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap et améliorer les conditions d'accueil et de travail des agents municipaux concernés :

- Formation continue des agents d'accueil du centre administratif pour améliorer l'accueil des usagers en situation de handicap. Deux sessions de formation de deux jours chacune ont été organisées pour sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques et à l'adaptation des services.
- Mise en place de référents handicap dans chaque service municipal, afin de faciliter l'orientation et l'accompagnement des agents en situation de handicap. Ces référents jouent un rôle de soutien, de relais d'information et de coordination avec les services RH.
- Promotion d'opportunités professionnelles adaptées, notamment à travers l'ouverture de stages et d'alternances pour les personnes en situation de handicap. Cette initiative a permis d'encourager leur intégration professionnelle au sein de la collectivité.
- Organisation d'un bilan annuel des pratiques inclusives et des besoins en accessibilité dans les services municipaux. Ce travail d'évaluation a permis d'identifier les points à améliorer pour garantir un environnement de travail plus inclusif.
- Participation à des événements de sensibilisation, notamment lors de la Semaine du Handicap, avec des ateliers dédiés à la sensibilisation des agents d'accueil aux handicaps invisibles.

Perspectives 2025

Pour renforcer ces actions et aller plus loin dans l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la municipalité, plusieurs initiatives seront mises en place en 2025 : la formation continue des agents sera renforcée, avec un focus sur l'accueil, l'aménagement des postes de travail et la lutte contre les discriminations.

2.5 Service Habitat et Logement : Accessibilité et Adaptation des Logements

Le Service Habitat et Logement joue un rôle essentiel dans l'amélioration de l'accessibilité des logements pour les personnes en situation de handicap. Il travaille en partenariat avec les bailleurs sociaux et les propriétaires privés afin de favoriser l'adaptation des logements et de faciliter l'accès au logement pour les publics concernés.

Actions réalisées en 2024

En 2024, plusieurs initiatives ont été mises en place pour améliorer les conditions d'habitat des personnes en situation de handicap :

- Renforcement de la collaboration avec les bailleurs sociaux afin d'améliorer l'accessibilité des logements dans le cadre des opérations de réhabilitation. Une opération spécifique est en cours sur la résidence La Redoute (SEQENS).
- Mise en place d'un système de priorisation des demandes de logements adaptés, avec l'intégration du critère du handicap dans la cotation territoriale. Ce système permet de mieux prendre en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap lors de l'attribution des logements.
- Accompagnement personnalisé des propriétaires privés, en lien avec l'Établissement Public Territorial (EPT), afin de les aider à adapter leurs logements. Des permanences mensuelles du guichet "Rénov Habitat" ont été mises en place, dont une dédiée à l'adaptation des logements.
- Organisation d'un événement spécifique sur l'adaptation des logements, en partenariat avec l'EPT et le CCAS. Cet événement, organisé le 4 octobre 2024 dans le cadre de la Semaine Bleue, a permis d'informer et de sensibiliser les habitants aux dispositifs d'aide existants.

Perspectives 2025

Pour poursuivre cette dynamique, plusieurs actions seront mises en place en 2025 :

- **Renforcer la collaboration avec les bailleurs sociaux** pour intégrer de nouvelles opérations de réhabilitation, notamment sur la résidence Caravelle, et anticiper l'inclusion de logements adaptés dans les futurs programmes neufs.
- **Optimiser l'attribution des logements adaptés**, en affinant les critères de cotation territoriale et en poursuivant l'accompagnement des propriétaires privés via les permanences renforcées du guichet "Rénov Habitat".
- **Développer la sensibilisation autour de l'adaptation des logements**, à travers l'organisation de nouveaux événements d'information en lien avec l'EPT, le CCAS et les associations locales.

2.6 Service Culturel : Accessibilité et Inclusion dans l'Offre Culturelle

Le Service Culturel de la ville œuvre pour garantir un accès égalitaire à la culture pour les personnes en situation de handicap. Son action vise à rendre les équipements culturels accessibles, à proposer des activités inclusives et à sensibiliser le public et les professionnels à l'importance de l'inclusion culturelle.

Actions réalisées en 2024

Plusieurs initiatives ont été mises en place afin d'améliorer l'accessibilité et l'offre culturelle destinée aux personnes en situation de handicap :

- Organisation d'événements culturels inclusifs : des séances de cinéma en audiodescription ont été proposées aux personnes malvoyantes, ainsi que des expositions accessibles intégrant des supports en braille et des audioguides adaptés.
- Collaboration avec des artistes en situation de handicap pour intégrer leurs œuvres et leurs performances aux événements culturels municipaux.
- Développement de visites muséales adaptées, avec des parcours spécifiques et une médiation culturelle accessible à tous.

Perspectives 2025

En 2025, la ville poursuivra ses efforts pour renforcer l'accessibilité et l'inclusion dans le domaine culturel.

- Accessibilité des équipements culturels : mise en place de boucles magnétiques pour les malentendants, amélioration de la signalétique en braille et renforcement de l'accessibilité physique des bâtiments.
- Sensibilisation accrue : organisation de conférences, d'ateliers et d'expositions interactives pour promouvoir une meilleure compréhension des réalités du handicap et des bonnes pratiques d'inclusion.

2.7 Espaces Socio-Culturels : Inclusion et Accessibilité des Activités et Équipements

Les Espaces Socio-Culturels (ESC) de la ville jouent un rôle essentiel dans l'accueil et l'intégration des personnes en situation de handicap. Ils offrent des espaces de rencontre, d'échange et d'activités, tout en veillant à l'adaptation des équipements et des pratiques pour favoriser l'inclusion.

Actions réalisées en 2024

En 2024, plusieurs mesures ont été mises en place pour garantir l'accessibilité des espaces socio-culturels et améliorer l'accueil des publics en situation de handicap :

- Accueil et sensibilisation des professionnels : les équipes des ESC ont été formées à l'accueil des personnes en situation de handicap, afin d'adapter leur accompagnement et d'interroger leurs pratiques professionnelles.
- Mise en place d'actions de formation et d'échange avec des acteurs spécialisés du handicap, pour renforcer la qualification des professionnels intervenant dans les ESC.
- Amélioration des infrastructures : un travail de révision des équipements a été engagé pour garantir une accessibilité optimale des espaces. Plusieurs adaptations ont été identifiées, notamment :
 - Installation d'alarmes incendie adaptées aux personnes sourdes et malentendantes.
 - Réaménagement des entrées des bâtiments pour faciliter l'accès aux personnes en fauteuil roulant.
- Développement des partenariats stratégiques avec des associations et organismes spécialisés, afin de renforcer la capacité d'accueil des personnes en situation de handicap dans les ESC.

Perspectives 2025

En 2025, la ville prévoit de poursuivre et d'intensifier ses actions en faveur d'une meilleure inclusion dans les Espaces Socio-Culturels :

- Pérennisation des formations des équipes pour garantir un accueil toujours plus inclusif et adapté aux besoins spécifiques des usagers en situation de handicap.
- Mise en accessibilité progressive des infrastructures, avec une attention particulière aux espaces non conformes identifiés en 2024.
- Renforcement des partenariats avec les acteurs spécialisés du handicap, afin de proposer des activités adaptées et d'améliorer les conditions d'accueil dans les ESC.

2.8 Service Technique et Voirie : Accessibilité et Aménagements Urbains

Le Service Technique et Voirie joue un rôle essentiel dans l'amélioration de l'accessibilité de l'espace public, en garantissant des infrastructures adaptées aux personnes en situation de handicap. Son action s'inscrit dans une démarche de mise en conformité avec **la loi du 11 février 2005**, qui impose aux collectivités locales d'assurer une accessibilité universelle.

Actions réalisées en 2024

En 2024, plusieurs initiatives ont été mises en place pour améliorer l'accessibilité des infrastructures municipales et des espaces publics :

- Rénovation des infrastructures publiques avec l'adaptation de plusieurs sites aux normes d'accessibilité. La piscine municipale, récemment rénovée, est désormais entièrement accessible. Les locaux de la nouvelle police municipale respectent également les normes PMR.
- Modernisation des passages piétons avec l'ajout de bandes podotactiles et de feux sonores pour faciliter la traversée des personnes malvoyantes.
- Construction en cours d'un nouveau marché en conformité avec les normes d'accessibilité, garantissant une meilleure circulation et un accès simplifié aux personnes en situation de handicap.
- Amélioration de l'accessibilité des bâtiments municipaux, avec notamment l'installation de boucles magnétiques auditives dans plusieurs Établissements Recevant du Public (ERP), tels que la piscine, le centre administratif et la bibliothèque.
- Demande de prorogation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) pour trois ans, en collaboration avec le CCAS, afin de poursuivre les travaux de mise en accessibilité sur le territoire communal.

Perspectives 2025

En 2025, le Service Technique et Voirie poursuivra ses efforts pour rendre la ville plus accessible et inclusive :

- Poursuite de la mise en conformité des bâtiments municipaux, avec une priorité donnée aux établissements recevant du public qui ne sont pas encore totalement adaptés.
- Amélioration de la signalétique urbaine, en intégrant des panneaux en braille et des informations visuelles adaptées aux différents types de handicap.
- Mise en œuvre du programme de prorogation de l'AD'AP, en concertation avec la Commission d'Accessibilité, afin de suivre l'avancement des travaux d'accessibilité et d'ajuster les actions en fonction des besoins identifiés.

2.9 Service Espace Emploi : Inclusion et Accompagnement Professionnel

Le Service Espace Emploi de Villeneuve-la-Garenne accompagne les demandeurs d'emploi dans leur parcours professionnel en facilitant leur accès aux dispositifs de formation, d'insertion et de recrutement. En lien avec les entreprises, les acteurs institutionnels et les partenaires spécialisés, il met en place des actions visant à favoriser le retour à l'emploi des publics éloignés du marché du travail.

Une des spécificités du service réside dans son accompagnement dédié aux personnes en situation de handicap, avec pour objectif de lever les freins à l'emploi, de sécuriser leur intégration professionnelle et de sensibiliser les employeurs aux enjeux du recrutement inclusif.

Actions réalisées en 2024

En 2024, plusieurs actions ont été mises en place pour favoriser l'accès à l'emploi et à la formation des personnes en situation de handicap :

- Forum Handi'Job : Un événement dédié à l'emploi des personnes en situation de handicap a été organisé, réunissant 44 participants et 8 entreprises engagées dans une démarche d'inclusion. Ce forum a permis aux candidats de rencontrer directement des recruteurs et de découvrir des opportunités professionnelles adaptées à leurs compétences.
- Développement de partenariats avec les entreprises locales, en collaboration avec Cap Emploi et l'Agefiph, afin de sensibiliser les employeurs aux dispositifs d'aide à l'embauche et d'encourager l'intégration des travailleurs en situation de handicap.
- Ateliers de préparation à l'emploi spécifiques, incluant des sessions sur la rédaction de CV, la simulation d'entretien, l'orientation vers des formations adaptées et l'aménagement des postes de travail.

Perspectives 2025

Pour 2025, le Service Espace Emploi renforcera son action en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, en développant de nouveaux dispositifs et en intensifiant la mobilisation des entreprises partenaires :

- Renforcement des actions de sensibilisation auprès des employeurs, à travers des ateliers et des rencontres professionnelles, pour promouvoir l'emploi des travailleurs handicapés et lever les stéréotypes liés au handicap dans le monde du travail.
- Développement de formations adaptées, en partenariat avec des organismes spécialisés, pour répondre aux besoins du marché et proposer aux bénéficiaires des parcours professionnalisants adaptés à leurs capacités et Organisation d'une nouvelle édition du Forum Handi'Job.

2.10 Service Petite Enfance et Service Enfance, Action Éducative et Parentalité : Inclusion et Accompagnement des Familles

Les Services Petite Enfance et Enfance, Action Éducative et Parentalité jouent un rôle essentiel dans l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap et de leurs familles. Leur mission est de garantir un accès équitable aux structures municipales, de favoriser l'inclusion dans les dispositifs d'accueil et éducatifs, et d'offrir un soutien aux parents confrontés aux défis liés au handicap.

Actions réalisées en 2024

En 2024, plusieurs initiatives ont été mises en place pour améliorer l'accueil, l'accompagnement et l'inclusion des enfants en situation de handicap :

- Accueil en crèche des enfants en situation de handicap, avec un accompagnement spécifique mis en place pour adapter les espaces et les pratiques pédagogiques aux besoins des enfants.
- Mise en place d'un dispositif d'accompagnement renforcé dans les centres de loisirs, permettant à 24 enfants en situation de handicap d'être intégrés aux activités périscolaires et extrascolaires grâce à un encadrement adapté.
- Formation des professionnels de la petite enfance et de l'animation aux troubles du neurodéveloppement et aux différentes formes de handicap.
- Développement d'un accompagnement parental spécifique, avec la mise en place d'ateliers d'échange et de soutien destinés aux parents d'enfants en situation de handicap.
- Collaboration avec l'Éducation Nationale et la MDPH, afin de mieux accompagner les familles dans leurs démarches et garantir une transition fluide entre les structures de la petite enfance et le milieu scolaire.

Perspectives 2025

En 2025, la ville poursuivra ses efforts en matière d'inclusion éducative et d'accompagnement des familles, en renforçant les actions engagées et en développant de nouveaux dispositifs :

- **Amélioration de l'accompagnement des enfants en situation de handicap** dans les temps périscolaires et extrascolaires, avec le recrutement d'AESH municipaux et l'élaboration d'un livret pédagogique à destination des professionnels et des familles pour adapter les pratiques éducatives.
- **Renforcement des compétences professionnelles et du soutien aux familles**, à travers le développement de formations spécifiques (communication alternative, troubles du développement) et la mise en place de nouveaux ateliers favorisant les échanges entre parents et professionnels.

2.11 Service des Sports : Accessibilité et Développement de la Pratique Sportive Inclusive

Le Service des Sports de Villeneuve-la-Garenne favorise l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap. Il adapte les équipements, propose des activités inclusives et sensibilise à l'importance du sport pour le bien-être et l'inclusion.

Actions réalisées en 2024

Plusieurs initiatives ont été mises en place pour renforcer l'accessibilité aux activités sportives et promouvoir l'inclusion dans le sport :

- **Signature de la Charte d'Engagement Parasport 2022-2024**, en partenariat avec la préfecture des Hauts-de-Seine et les comités départementaux Handisport et Sport Adapté, afin de soutenir la pratique sportive des personnes en situation de handicap.
- **Soutien au club AVG Paracyclisme**, notamment à travers l'accompagnement de Christelle Ribault, athlète de haut niveau.
- **Développement d'activités sportives inclusives pour les enfants de 6 à 17 ans**, avec des séances encadrées par des éducateurs spécialisés (ETAPS), organisées tous les dimanches hors vacances scolaires.
- **Formation des éducateurs sportifs municipaux**, en collaboration avec le CDH92 (Comité Départemental Handisport) et le CDSA (Comité Départemental Sport Adapté), pour leur permettre d'encadrer des publics en situation de handicap.
- **Mise en accessibilité des infrastructures sportives**, notamment la piscine municipale, qui est désormais équipée d'un élévateur mobile et d'un dispositif de mise à l'eau adapté aux personnes à mobilité réduite.
- **Organisation d'événements sportifs inclusifs**, tels que :
 - **"Vivre les Jeux Paralympiques"** : Olympiades scolaires avec des disciplines handisport comme le basket fauteuil et le volley assis.
 - **TOP 92 (Tour Olympique et Paralympique du 92)** : Ateliers de sensibilisation à l'handisport pour les jeunes.
 - **Village Olympique et Journées Passerelles**, avec des activités inclusives telles que la boccia et le cécifoot.

Perspectives 2025

Pour poursuivre ces efforts, plusieurs actions sont prévues en 2025 afin d'étendre l'accès au sport aux personnes en situation de handicap :

- **Création d'un Pôle Parasport** au sein des équipements municipaux, pour structurer et renforcer l'offre de sports adaptés.
- **Acquisition de matériel spécialisé**, comme des fauteuils pour le basket fauteuil et des équipements adaptés aux différentes disciplines handisport.
- **Renforcement des partenariats avec les associations locales**, pour soutenir les projets sportifs inclusifs et développer de nouvelles activités adaptées.
- **Poursuite des formations des éducateurs sportifs**, en collaboration avec le **CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)**, pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des pratiquants en situation de handicap.
- **Développement d'un programme de sensibilisation dans les écoles**, en multipliant les ateliers et interventions sur la pratique du handisport et du sport adapté.
- **Organisation d'un événement sportif majeur dédié au handicap**, pour rassembler sportifs, associations et habitants autour des valeurs du sport inclusif.

CONCLUSION

L'année 2024 a marqué une étape importante dans la mise en œuvre de la Charte Handicap Ville à Villeneuve-la-Garenne. Grâce à l'engagement des différents services municipaux et des partenaires locaux, des avancées significatives ont été réalisées en matière d'accessibilité, d'inclusion et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Les actions menées ont permis :

- D'améliorer l'**accessibilité des infrastructures publiques** et des espaces urbains.
- De renforcer l'**accompagnement administratif et social** des personnes en situation de handicap et de leurs familles.
- D'encourager l'**inclusion scolaire, sportive et culturelle** à travers des dispositifs adaptés.
- Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation pour les personnes en situation de handicap.
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs, notamment les agents municipaux et les élèves de toutes sections confondues.

Perspectives 2025

Afin de poursuivre cette dynamique, plusieurs actions majeures seront développées en 2025

- **Finalisation des travaux d'accessibilité des bâtiments et espaces publics.**
- **Renforcement des dispositifs d'accompagnement à l'emploi** et de soutien aux employeurs dans l'insertion des travailleurs en situation de handicap.
- **Développement de nouvelles actions de sensibilisation** auprès des écoles et des agents municipaux.

L'implication des services municipaux et des partenaires associatifs reste essentielle pour garantir une amélioration continue des dispositifs existants et répondre aux besoins évolutifs des villénogarennois.

3. ENGAGEMENTS ET ACTIONS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

HANDICAP

En complément des actions portées par la Ville, les associations signataires de la Charte Handicap jouent un rôle déterminant dans la concrétisation des engagements en faveur de l'inclusion et de l'accessibilité. Leur mobilisation renforce la cohérence des dispositifs existants et enrichit l'accompagnement proposé aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants.

Le 21 mars 2024, neuf associations ont signé la Charte Handicap et se sont engagées à :

- **Développer des actions concrètes en faveur de l'inclusion**, en adaptant leurs pratiques et en mettant en place des initiatives facilitant l'accessibilité aux services et aux activités.
- **Participer aux actions de sensibilisation et de formation**, afin de mieux comprendre les enjeux du handicap et de promouvoir un environnement bienveillant et inclusif.
- **Collaborer avec la ville et les autres partenaires**, pour renforcer les dispositifs existants et proposer des solutions adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap.

Les associations signataires sont :

- **Les Pas de l'Espoir**
- **Les Petits Deviendront Grands**
- **SAIS 92**
- **Lions Club**
- **AFTC**
- **Cœur de Lionne**
- **Le Parcours de Marwan**
- **AA92**
- **UNAFAM 9**

3.1 L'association « Les Pas de l'Espoir » : Bilan 2024 et Perspectives 2025

L'association **Les Pas de l'Espoir** agit pour favoriser l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap. Elle accompagne les familles dans leurs démarches, sensibilise le public aux différentes formes de handicap et développe des actions concrètes pour améliorer le quotidien des bénéficiaires.

Actions réalisées en 2024

L'année 2024 a été marquée par une forte mobilisation de l'association à travers :

Événements sportifs et associatifs

- Organisation de l'Inaya Cup (3e édition) et du Tournoi Boriello en partenariat avec AVG, favorisant l'inclusion par le sport.
- Journée Autisme, en collaboration avec le CCAS, le Parcours de Marwan et Cœur de Lionne, pour sensibiliser aux troubles du spectre autistique.
- Tous en Mouvement, événement sportif mettant en avant l'inclusion à travers des disciplines accessibles à tous.
- Urban Ball, en partenariat avec Génération Unis, pour promouvoir la mixité et le sport pour tous.

Participation aux événements municipaux

- Le Téléthon : engagement caritatif pour soutenir la recherche et l'aide aux personnes en situation de handicap.
- La Semaine du Handicap (organisé par le CCAS) : ateliers et sensibilisation sur l'accessibilité et l'inclusion.
- Vivre les Jeux et Arène des Champions : événements en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques, valorisant les disciplines handisports.
- Village Olympique : participation à des animations sportives inclusives.
- Chalet de Noël : collecte de dons pour offrir des cadeaux aux enfants en situation de handicap.

Actions de sensibilisation et de soutien

- Groupes de parole : espaces d'échange pour les familles et personnes concernées par le handicap.
- Conférences et débats : interventions sur l'accessibilité et la prise en charge des personnes en situation de handicap.

- Sortie culturelle à l'Opéra Garnier : accès à la culture pour tous, dans des conditions adaptées.
- Interventions dans les écoles : sensibilisation des élèves et enseignants sur l'inclusion et la diversité.
- Aide aux démarches administratives : accompagnement des familles dans leurs demandes d'aides et d'allocations.

Perspectives 2025

Pour l'année 2025, Les Pas de l'Espoir souhaite renforcer ses actions existantes et développer de nouveaux projets pour améliorer la prise en charge des personnes en situation de handicap.

Développement du handisport

- Organisation d'initiations et de compétitions adaptées.
- Sensibilisation des clubs sportifs à l'accueil des sportifs en situation de handicap.

Accompagnement scolaire et bien-être

- Soutien aux enfants en difficulté scolaire, notamment les enfants DYS, par des suivis adaptés.
- Séances de thérapie encadrées par des spécialistes pour améliorer la motricité et l'autonomie des bénéficiaires.
- Ateliers d'art-thérapie, favorisant l'expression et la confiance en soi à travers la création artistique.

Projets inclusifs et accompagnement des familles

- Lancement du projet "Mille Pattes pour Tous", visant à intégrer les enfants en situation de handicap dans les activités scolaires et périscolaires.
- Travail collaboratif entre familles et professionnels sur l'inclusion du genre dans la prise en charge du handicap.
- Organisation de séjours adaptés pour offrir des moments de répit et d'évasion aux personnes en situation de handicap.

3.2 L'association « Les Petits Deviendront Grands » : Actions et Perspectives

L'association **Les Petits Deviendront Grands** accompagne les enfants en situation de handicap, en particulier les enfants autistes, ainsi que leurs familles. Son objectif est de favoriser leur inclusion scolaire, sociale et éducative en mettant en place des dispositifs adaptés, en sensibilisant les professionnels et en soutenant les parents dans leurs démarches.

Actions réalisées en 2024

En 2024, l'association a mené plusieurs actions en faveur des enfants autistes et de leurs familles :

Accompagnement des familles et démarches administratives

- Mise en place de permanences d'écoute et de soutien parental, afin d'accompagner les familles dans leur quotidien et de les orienter vers les structures adaptées.
- Aide aux démarches administratives, notamment pour les demandes auprès de la MDPH, l'obtention d'AESH, ou l'accès aux structures spécialisées (ULIS, IME, SESSAD).
- Groupes de parole pour les parents, animés par des professionnels, permettant aux familles de partager leurs expériences et de bénéficier de conseils personnalisés.

Inclusion scolaire et sensibilisation des professionnels

- Interventions dans les établissements scolaires pour sensibiliser les enseignants et les élèves à l'accueil des enfants autistes et à leurs besoins spécifiques.
- Soutien aux équipes pédagogiques, avec la mise en place de stratégies adaptées pour favoriser l'intégration des enfants autistes en classe.
- Élaboration de supports pédagogiques spécifiques, facilitant l'apprentissage et la communication des enfants avec des troubles du spectre autistique (TSA).

Développement d'activités éducatives et ludiques adaptées

- **Mise en place d'ateliers sensoriels et éducatifs** destinés aux enfants autistes, associés à un accompagnement par des professionnels spécialisés (orthophonistes, psychomotriciens, éducateurs), afin de favoriser leur développement dans un cadre bienveillant.
- **Participation aux événements municipaux**, tels que la Semaine du Handicap, avec des stands d'information et des ateliers interactifs pour sensibiliser le grand public à l'autisme.

Perspectives 2025

En 2025, Les Petits Deviendront Grands prévoit de renforcer ses actions en mettant en place de nouveaux dispositifs pour améliorer l'accompagnement des enfants autistes et de leurs familles :

Renforcement de l'accompagnement parental

- Création d'un centre de ressources dédié aux familles d'enfants autistes, avec des permanences régulières et des séances d'information sur les droits et les dispositifs d'accompagnement.
- Développement de formations et d'ateliers pratiques pour les parents, afin de mieux comprendre et gérer le quotidien avec un enfant autiste.
- Mise en place de groupes de soutien entre parents, animés par des spécialistes du handicap et de la parentalité.

Amélioration de l'inclusion scolaire et sociale

- Formation des enseignants et des animateurs périscolaires, pour mieux adapter leurs pratiques à l'accueil des enfants autistes.
- Création de nouveaux supports pédagogiques inclusifs, facilitant l'apprentissage et la communication des enfants avec TSA.
- Développement de projets d'accompagnement renforcé, avec un suivi individualisé des enfants intégrés en milieu scolaire ordinaire.

Nouvelles activités adaptées pour les enfants

- Mise en place d'ateliers d'art-thérapie, permettant aux enfants autistes d'exprimer leurs émotions et de développer leurs capacités de communication.
- Organisation d'événements inclusifs, où les enfants en situation de handicap peuvent interagir avec d'autres jeunes dans un cadre bienveillant.
- Développement de partenariats avec des structures sportives, pour encourager la pratique d'activités adaptées aux enfants autistes.

3.3 L'association SAIS 92 : Initiatives et Engagements

L'association SAIS 92 (Service d'Accompagnement et d'Information pour la Scolarisation des Enfants en Situation de Handicap) agit pour faciliter l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap, en accompagnant les familles dans leurs démarches et en sensibilisant les établissements scolaires. Elle intervient principalement auprès des enfants ayant des troubles du spectre autistique (TSA), troubles DYS, déficiences intellectuelles et autres troubles du neurodéveloppement (TND).

Actions réalisées en 2024

En 2024, SAIS 92 a mené plusieurs initiatives pour renforcer l'inclusion scolaire et sociale des enfants en situation de handicap :

Accompagnement des familles et actions au Pôle Handicap

- Mise en place d'une permanence au Pôle Handicap, permettant aux familles d'accéder à des conseils personnalisés et à un accompagnement administratif.
- Aide aux démarches administratives pour l'obtention d'accompagnants (AESH), l'orientation vers les structures adaptées (ULIS, IME, SESSAD) et l'accès aux droits auprès de la MDPH.

Formation et sensibilisation des professionnels

- Sensibilisation des agents municipaux aux troubles DYS, avec une formation spécifique prévue le 28 novembre 2025.
- Journées du Réseau Loisirs Handicap, organisées chaque mois pour les référents loisirs handicap, afin de mieux intégrer les enfants en situation de handicap dans les activités extrascolaires.
- Formation des directeurs, animateurs et ATSEM sur les troubles du comportement, permettant aux agents de Villeneuve-la-Garenne de mieux accompagner les enfants concernés.
- Organisation de 5 journées de formation pour les agents des EAJE (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant), portant sur la trisomie 21 et le repérage précoce des troubles du neurodéveloppement (TND).
- Participation à des rencontres interprofessionnelles, favorisant l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs du handicap, de l'éducation et des loisirs.

Événements et initiatives de sensibilisation

- Petit déjeuner du Réseau Loisirs Handicap, favorisant les échanges entre professionnels et associations engagés dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap.
- Conférence-débat annuelle de SAIS 92, permettant d'aborder les enjeux de l'inclusion et de proposer des solutions adaptées aux réalités du terrain.

Perspectives 2025

En 2025, SAIS 92 entend renforcer ses actions et élargir son impact en matière d'accompagnement et de sensibilisation :

Renforcement des permanences et du soutien aux familles

- Permanences au Pôle Handicap, désormais organisées une fois par mois et sur demande, pour un accompagnement plus flexible et adapté aux besoins des familles.
- Développement d'un pôle d'information et d'orientation, permettant aux parents de mieux comprendre les dispositifs existants et de bénéficier d'un suivi plus individualisé.

Développement de la formation et de la sensibilisation

- Poursuite des journées du Réseau Loisirs Handicap, à raison d'une session par mois, pour approfondir les compétences des professionnels dans l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Maintien des formations sur les troubles du comportement, pour les directeurs, animateurs et ATSEM, afin d'améliorer la prise en charge des enfants présentant des difficultés comportementales.
- Renforcement de la formation des agents des EAJE, en poursuivant les 5 journées de formation sur la trisomie 21 et le repérage précoce des TND.

Consolidation des actions de sensibilisation et de réseau

- Organisation de nouvelles conférences et rencontres interprofessionnelles, pour favoriser la collaboration entre les acteurs du handicap, de l'éducation et des loisirs.
- Maintien des événements annuels, comme le Petit Déjeuner du Réseau Loisirs Handicap et la Conférence-débat de SAIS 92, qui sont devenus des rendez-vous incontournables pour échanger et sensibiliser sur l'inclusion.

3.4 Le Lions Club : Actions solidaires et soutien aux personnes en situation de handicap

Le Lions Club est une organisation internationale engagée dans des actions de solidarité et de soutien aux personnes en situation de handicap. Il intervient à travers des initiatives de sensibilisation, de financement de matériel adapté et de soutien aux personnes en situation de handicap, afin d'améliorer leur qualité de vie et leur autonomie.

Actions réalisées en 2024

En 2024, le Lions Club a mené plusieurs initiatives significatives en faveur de l'inclusion et du bien-être des personnes en situation de handicap :

Actions de prévention et de sensibilisation

- Journée de dépistage des troubles de la vue (22 novembre 2024) : organisée à l'occasion de la Journée Mondiale de la Vue, cette initiative a permis de sensibiliser le public aux problématiques de la cécité et des déficiences visuelles, et d'assurer un dépistage préventif auprès des habitants.

Soutien aux établissements spécialisés et aux bénéficiaires

- Organisation d'une soirée festive (13 décembre 2024) pour les résidents du complexe Evelyne Conte, comprenant un ESAT, un foyer d'hébergement et un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

Cet événement s'inscrit dans un programme plus large visant à maintenir les acquis, favoriser la stimulation cognitive et individualiser les parcours d'adultes en situation de handicap intellectuel ou souffrant de séquelles de maladies psychiatriques stabilisées.

Perspectives 2025

En 2025, le Lions Club poursuivra son engagement en développant des actions ciblées pour améliorer l'autonomie et le bien-être des personnes en situation de handicap :

Aide aux personnes en situation de déficience visuelle

- Remise de deux cannes blanches électroniques à deux habitants de Villeneuve-la-Garenne, afin de leur permettre une meilleure autonomie dans leurs déplacements.

Cette initiative s'inscrit dans l'héritage du programme "Chevaliers des aveugles", lancé en 1925 par Helen Keller, et évolue grâce aux avancées technologiques du CNRS, qui a développé un détecteur électronique spatial d'obstacles.

Pour garantir une utilisation optimale de cet équipement, les bénéficiaires suivront une formation adaptée avec un moniteur spécialisé.

3.5 L'association AFTC : Engagement en faveur des personnes cérébro-lésées

L'AFTC (Association des Familles de Traumatisés Crâniens et Cérébro-Lésés) accompagne les personnes ayant subi un traumatisme crânien ou une lésion cérébrale acquise, ainsi que leurs familles. Son objectif est de favoriser la rééducation, la réinsertion sociale et professionnelle, tout en offrant un soutien psychologique et administratif aux proches.

Actions réalisées en 2024

En 2024, l'AFTC a mis en place plusieurs actions visant à améliorer l'accompagnement des personnes cérébro-lésées et à sensibiliser le public :

Soutien aux personnes cérébro-lésées et à leurs familles

- Mise en place de groupes de parole, animés par des psychologues, permettant aux personnes cérébro-lésées et à leurs aidants d'échanger et de partager leurs expériences.
- Accompagnement administratif et social, en aidant les familles à monter leurs dossiers MDPH et à accéder aux droits sociaux et médicaux adaptés.

Actions de sensibilisation et d'inclusion

- Organisation d'une journée de sensibilisation sur les traumatismes crâniens, à destination du grand public et des professionnels de santé.
- Interventions dans les écoles et les entreprises, pour informer sur les conséquences des lésions cérébrales et promouvoir l'inclusion des personnes concernées dans la vie sociale et professionnelle.

Partenariats et participation aux événements municipaux

- Collaboration avec les acteurs de la santé et du social, pour améliorer le parcours de soins et d'accompagnement des bénéficiaires.
- Participation active au Forum du Handicap et à la Semaine du Handicap, avec des ateliers et des échanges autour des défis quotidiens des personnes cérébro-lésées.

Perspectives 2025

En 2025, l'AFTC souhaite renforcer son engagement en développant de nouvelles actions de soutien et de sensibilisation :

Accompagnement renforcé des familles et des bénéficiaires

- Création d'un programme de suivi personnalisé, permettant d'accompagner les personnes cérébro-lésées dans leur rééducation et leur réinsertion sociale.
- Mise en place de permanences régulières, pour offrir un soutien administratif, psychologique et médical aux familles.

Développement de formations et d'actions de sensibilisation

- Organisation de nouvelles formations pour les aidants, afin de mieux les préparer à accompagner un proche atteint d'une lésion cérébrale.
- Mise en place d'un programme de sensibilisation en milieu scolaire et professionnel, pour favoriser l'intégration des personnes cérébro-lésées dans les différentes sphères de la société.

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle

- Développement de partenariats avec des entreprises et des centres de formation, pour encourager le retour à l'emploi des personnes cérébro-lésées.
- Création d'ateliers thérapeutiques et de rééducation, incluant des activités adaptées pour favoriser la récupération des capacités cognitives et motrices.

3.6 L'association Cœur De Lionne : Accompagnement et Sensibilisation

L'association **Cœur De Lionne** est engagée dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap et de leurs familles, avec une attention particulière portée à l'autisme et aux troubles du développement. Elle mène des actions de sensibilisation, de soutien parental, tout en travaillant à améliorer l'intégration des enfants dans les structures éducatives et sociales.

Actions réalisées en 2024

En 2024, L'association **Cœur De Lionne** a renforcé son action sur plusieurs axes :

Soutien aux familles et accompagnement administratif

- Mise en place de permanences d'écoute et de soutien parental, pour accompagner les familles dans leurs démarches et répondre à leurs interrogations.
- Aide aux démarches administratives, notamment pour les demandes auprès de la MDPH, l'obtention d'AESH, et l'orientation vers des structures spécialisées.

Sensibilisation et inclusion

- Organisation d'ateliers de sensibilisation sur l'autisme, destinés aux parents, aux enseignants et aux professionnels de la petite enfance.
- Interventions dans les écoles, pour mieux intégrer les enfants autistes et favoriser une meilleure compréhension des troubles du neurodéveloppement.
- Collaboration avec d'autres associations, comme Les Pas de l'Espoir et Le Parcours de Marwan, pour organiser des événements inclusifs et sensibiliser à la diversité des handicaps.

Accès aux loisirs et à la culture

- Participation active à des événements municipaux comme la Semaine du Handicap et le Forum du Handicap, avec des activités adaptées aux enfants en situation de handicap.
- Mise en place de sorties culturelles et sportives adaptées, pour permettre aux enfants de profiter pleinement de moments de détente et d'épanouissement.

Perspectives 2025

En 2025, l'association Cœur de Lionne poursuivra son engagement en faveur de l'inclusion des enfants autistes et de leurs familles, à travers l'organisation d'ateliers de formation pour les parents, la mise en place de groupes de parole, et le développement de séjours adaptés encadrés par des professionnels, permettant à la fois l'épanouissement des enfants et le répit des aidants.

3.7 L'association AA92 : Inclusion et Accompagnement des Familles

L'association AA92 mène des actions socioculturelles et éducatives et lutte contre l'exclusion, l'illettrisme et la délinquance juvénile. Elle intervient également dans l'accompagnement des familles pour la complétude des dossiers MDPH et mène des actions de sensibilisation au handicap auprès des écoles et des habitants de Villeneuve-la-Garenne.

Actions réalisées en 2024

En 2024, AA92 a mené plusieurs initiatives visant à soutenir les familles et à sensibiliser aux enjeux du handicap :

Accompagnement des familles et des adultes en situation de handicap

- Participation active au Forum du Handicap, pour informer et orienter les familles sur les dispositifs existants.
- Organisation d'une sensibilisation à destination des familles le 5 décembre, au sein du centre commercial Carrefour, afin d'échanger sur les réalités du handicap et de proposer des solutions adaptées.
- Mise en place d'un accompagnement spécifique pour les adultes en situation de handicap, en facilitant leur accès aux droits, à l'autonomie et aux soins adaptés.

Actions de sensibilisation et d'accompagnement social

- Sensibilisation à la précarité menstruelle, un sujet encore peu abordé dans le champ du handicap, afin d'aider les femmes concernées à mieux gérer leur hygiène intime et leur bien-être.

Perspectives 2025

En 2025, AA92 souhaite approfondir et élargir ses actions en mettant l'accent sur :

Le renforcement de l'accompagnement des familles et des adultes en situation de handicap et la Lutte contre la précarité menstruelle et hygiénique

- Actions de sensibilisation et distribution de kits d'hygiène, pour améliorer le quotidien des femmes en situation de handicap confrontées à ces difficultés.

Travail sur la santé et la sexualité des femmes en situation de handicap

- Mise en place de groupes de parole et d'ateliers, animés par des professionnels du secteur médico-social, afin d'aborder ces thématiques en toute bienveillance et sans tabou.

3.8 L'association Le Parcours de Marwan : Accompagnement

L'association Le Parcours de Marwan est une association à but non lucratif qui accompagne les enfants en situation de handicap et leurs familles. Elle a pour mission de favoriser l'inclusion sociale et scolaire, en mettant en place des activités adaptées, un suivi personnalisé et des actions de sensibilisation.

Elle intervient notamment dans :

- L'accompagnement des familles dans leurs démarches administratives et leur recherche de solutions adaptées pour leurs enfants.
- Le développement et l'adaptation d'activités physiques et sportives, afin de répondre aux besoins spécifiques des enfants en situation de handicap.
- L'organisation d'événements de sensibilisation et d'inclusion, visant à mieux faire connaître les réalités du handicap et à promouvoir un regard bienveillant sur la diversité.

Actions réalisées en 2024

En 2024, Le Parcours de Marwan a renforcé son engagement à travers plusieurs initiatives favorisant l'inclusion, l'accompagnement familial et la rééducation par le sport :

Soutien aux familles et accompagnement administratif

- Organisation de groupes de parole avec les familles, en partenariat avec l'association Les Pas de l'Espoir, pour offrir un espace d'échange et de soutien aux parents.
- Accompagnement des familles dans l'orientation et la prise en charge des enfants, en facilitant leur accès aux dispositifs adaptés.

Activités physiques adaptées et bien-être

- Séances de sport adaptées tous les samedis, permettant aux enfants en situation de handicap de pratiquer une activité physique encadrée par des professionnels.

Perspectives 2025

En 2025, Le Parcours de Marwan ambitionne de renforcer les activités sportives adaptées, en poursuivant les séances de rééducation motrice et en développant des ateliers ludiques comme le cirque, pour favoriser l'autonomie, l'équilibre et la coordination des enfants en situation de handicap.

3.9 L'association UNAFAM 92 : Soutien aux familles et accompagnement des personnes en souffrance psychique

L'UNAFAM 92 (Union Nationale des Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques) accompagne les familles et proches de personnes vivant avec des troubles psychiques. Elle agit pour soutenir les aidants, informer sur les troubles psychiques et promouvoir l'inclusion sociale et professionnelle des personnes concernées.

Ses principales missions sont :

- Offrir un soutien aux familles et aux aidants, via des groupes de parole et des permanences d'écoute.
- Sensibiliser et former les professionnels et le grand public aux enjeux de la santé mentale et de l'accompagnement des personnes en souffrance psychique.
- Favoriser l'accès aux soins et aux dispositifs d'accompagnement, en facilitant l'orientation vers les structures adaptées.

Actions réalisées en 2024

En 2024, l'UNAFAM 92 n'a pas mené d'activités spécifiques à Villeneuve-la-Garenne, en raison de l'absence de représentants locaux sur la ville.

Perspectives 2025

En 2025, l'UNAFAM 92 souhaite établir une présence active à Villeneuve-la-Garenne en développant des actions de communication et de sensibilisation :

Renforcement de la visibilité

- Développement d'une campagne de communication pour mieux faire connaître l'association auprès des familles et des acteurs locaux.
- Mise en avant du Pôle Handicap comme relais d'information, pour faciliter l'orientation des familles concernées vers les ressources adaptées.

4. Chiffres clés et indicateurs d'évaluation

Villeneuve-la-Garenne, une commune de 25 000 habitants, compte 2 667 personnes reconnues en situation de handicap, soit 10,6 % de la population. Ces données, fournies par la MDPH en 2023, témoignent de l'importance de structurer des politiques publiques inclusives et adaptées aux besoins des habitants.

4.1 Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge

Tranche d'âge	Nombre de bénéficiaires	% des bénéficiaires
0-5 ans	25	0,9 %
6-10 ans	116	4,3 %
11-14 ans	84	3,1 %
15-19 ans	87	3,3 %
20-39 ans	302	11,3 %
40-59 ans	808	30,3 %
60-74 ans	674	25,3 %
75 ans et plus	571	21,4 %
Total	2 667	100 %

L'analyse de cette répartition montre que plus de la moitié des bénéficiaires (51,7 %) sont des adultes de 40 ans et plus, nécessitant des dispositifs spécifiques d'accompagnement et d'accessibilité.

4.2 Évolution des bénéficiaires entre 2021 et 2023

Tranche d'âge	2021	2022	2023
0-5 ans	20	22	25
6-10 ans	110	113	116
11-14 ans	80	82	84
15-19 ans	85	86	87
20-39 ans	290	296	302
40-59 ans	790	800	808
60-74 ans	660	668	674
75 ans et plus	560	566	571
Total	2 595	2 633	2 667

L'évolution des chiffres montre une progression constante du nombre de bénéficiaires, particulièrement chez les adultes et les seniors, ce qui souligne la nécessité d'adapter les services de soutien, les infrastructures et les dispositifs d'accompagnement.

À l'échelle départementale, environ 45 000 personnes bénéficient de l'aide de la MDPH dans les Hauts-de-Seine. Villeneuve-la-Garenne représente 5,9 % des bénéficiaires, un chiffre qui justifie pleinement la poursuite des efforts municipaux en faveur du handicap.

Conclusion générale

L'année 2024 a marqué une avancée significative dans la structuration des politiques publiques en faveur des personnes en situation de handicap à Villeneuve-la-Garenne. Grâce à l'engagement des services municipaux, des associations partenaires et du CCAS, de nombreuses actions ont été mises en place pour améliorer l'accessibilité, renforcer l'accompagnement et sensibiliser le grand public.

Les chiffres fournis par la MDPH montrent une croissance constante des bénéficiaires, en particulier chez les adultes et les seniors, confirmant le besoin d'adapter les services de soutien, les infrastructures et les dispositifs d'accompagnement.

Les actions majeures en 2024 ont permis :

- Un meilleur accompagnement des familles, via le Pôle Handicap et les permanences des associations
- Des avancées en matière d'accessibilité, avec des travaux d'aménagement dans les espaces publics
- Une sensibilisation accrue, ayant touché plusieurs centaines de personnes lors d'événements municipaux
- Un engagement collectif renforcé, illustrant une véritable mobilisation des acteurs locaux autour des enjeux du handicap

Toutefois, des défis subsistent et doivent être priorités en 2025 :

- Poursuite du développement du Pôle Handicap, en augmentant la capacité d'accueil et l'accompagnement administratif
- Amélioration de l'accès aux soins et aux services pour les adultes en situation de handicap, avec un focus sur l'insertion professionnelle et sociale
- Renforcement des actions de sensibilisation et de formation, notamment auprès des écoles, des entreprises et des professionnels de la ville
- Mise en place d'un suivi plus structuré des indicateurs MDPH, afin d'adapter les politiques locales aux besoins évolutifs des habitants

L'année 2025 sera essentielle pour consolider ces avancées et aller encore plus loin, avec un objectif commun : faire de Villeneuve-la-Garenne une ville pleinement inclusive, où chaque personne en situation de handicap trouve sa place et bénéficie d'un environnement accessible et bienveillant.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-02-DE
Date de réception préfecture : 09/07/2025